

| FRANÇAIS |

# BICYCLE HELMET OWNER'S MANUAL



**GIANT Liv**

## ⚠ AVERTISSEMENT !

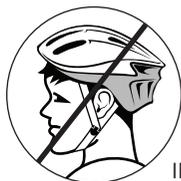
Un casque a une durée de vie limitée et doit être remplacé quand il présente des signes évidents d'usure. Le casque ne peut protéger que si sa taille convient, qu'il est correctement ajusté et porté.

Lisez complètement et suivez les instructions de ce manuel. Ne pas le faire pourrait causer de sérieuses blessures, voire la mort.

A



CORRECT



INCORRECT

B



### PROTECTION LIMITÉE CONTRE LES IMPACTS

Aucun casque ne peut protéger le porteur de tous les impacts. Le casque est conçu pour absorber des chocs avec la destruction partielle de l'extérieur et de la doublure du casque. Ces dommages peuvent ne pas être visibles. Ainsi, si le casque est soumis à un choc sérieux, il doit immédiatement être jeté et remplacé même s'il ne semble pas endommagé.

Portés correctement, les casques peuvent réduire ou éviter de nombreuses blessures. Cependant, certaines forces d'impact, même dans des accidents à faible vitesse, peuvent causer des blessures ou la mort. Les matériaux absorbant l'énergie utilisés dans les casques de sécurité sont conçus pour s'écraser lors de l'impact. Parfois, la force peut écraser le matériau complètement. Quand cela arrive, une partie de l'impact est transférée vers la tête. Si cette force est suffisante, elle peut causer des blessures, voire la mort. Les variables de chaque accident étant différentes, il est impossible de prédire comment ou quand cela peut arriver.

## ⚠ AVERTISSEMENT !

Les casques Giant et Liv sont conçus pour convenir en tant que protection contre les blessures à la tête lors de la participation à des activités cyclistes normales. Ils ne sont pas conçus pour d'autres activités comme l'escalade, le ski, le snowboard, le skateboard, la moto ou d'autres sports à haute vitesse comme les compétitions automobiles...

### LES CASQUES NE PEUVENT PAS PROTÉGER DE TOUTES LES BLESSURES À LA TÊTE

Certaines blessures à la tête ne sont pas causées directement par l'impact, mais résultent de secouss-

es fortes et rapides. Les casques de sécurité ne sont pas conçus pour empêcher ce type de blessure.

### LES CASQUES NE PROTÈGENT QUE CE QU'ILS COUVRENT

Les casques de sécurité ne protègent pas votre cou ou toute autre zone de votre tête qui n'est pas couverte. Vérifiez que le casque est bien ajusté. Les sangles doivent être ajustées et attachées fermement pour que le casque tienne bien en place.

### POUR UNE PROTECTION MAXIMALE, VOUS DEVEZ TOUJOURS :

- Porter un casque à chaque fois que vous faites du vélo.
- Porter un casque de la bonne taille, conçu pour le sport auquel vous participez.
- Conduire de façon sûre, en suivant le code de la route.
- Porter le casque bas à l'avant pour protéger votre front.
- Attacher la sangle au menton et attacher toutes les boucles fermement.
- Vérifier l'ajustement à chaque fois que vous portez votre casque.
- Inspecter votre casque et les sangles régulièrement pour détecter les signes d'usure ou de dégâts. Remplacez votre casque immédiatement si vous remarquez des signes d'usure ou de dégâts.
- Remplacer votre casque après un accident, même si aucun dégât n'est visible.
- Utiliser du savon et de l'eau UNIQUEMENT pour le nettoyage de votre casque.
- Conserver votre casque dans un lieu frais et sec.

### POUR UNE PROTECTION MAXIMALE, VOUS NE DEVEZ JAMAIS :

- Vous ne devez rien fixer sur le casque d'autre que les accessoires recommandés par le fabricant du casque.
- Ne portez jamais votre casque sans attacher les boucles.
- Ne portez jamais quelque chose sous votre casque.
- Ne portez jamais ce casque sur une moto ou tout autre véhicule motorisé.
- Ne prenez jamais des risques inutiles car vous portez un casque.

## AVERTISSEMENT !

### AJUSTEMENT DU CASQUE

Pour être efficace, un casque doit être bien ajusté et porté correctement. Pour vérifier l'ajustement du casque, placez-le sur la tête et effectuez les ajustements indiqués. Serrez le système de rétention de façon sûre. Prenez le casque dans vos mains et essayez de le faire tourner à l'avant ou à l'arrière. Un casque bien ajusté doit être confortable et ne doit pas pouvoir se déplacer à l'avant et gêner votre vision ou à l'arrière et exposer votre front. Le casque ne peut protéger que si sa taille convient, qu'il est correctement ajusté et porté.

Suivez ces cinq étapes simples pour apprendre à ajuster et porter votre casque correctement. Vous aurez besoin d'un miroir.

## TAPE 1 : BON POSITIONNEMENT

Portez toujours le casque bas à l'avant pour protéger votre front. Voir la **Figure A** ci-dessous pour voir la bonne façon de porter un casque.

**IMPORTANT** : Tous les ajustements DOIVENT être effectués une fois le casque dans la bonne position. Ne pas le faire pourrait signifier un mauvais ajustement, ce qui pourrait causer le mouvement ou la perte du casque lors d'un accident.

## ÉTAPE 2 : AJUSTER LES SANGLES

LES SANGLES AVANT ET ARRIÈRE DOIVENT SE REJOINDRENT À UN POINT LÉGÈREMENT DEVANT ET SOUS LES OREILLES. VOIR LA **FIGURE B** POUR LA BONNE POSITION.

### **AVERTISSEMENT !**

N'utilisez JAMAIS votre casque si vous pensez qu'il pourrait avoir été endommagé par la chaleur ou l'exposition au soleil.

## ASTUCES DE SÉCURITÉ EN VÉLO

1. Le cyclisme doit être amusant. Roulez prudemment, la sécurité est votre responsabilité.
2. Portez votre casque même pour des trajets très courts. Les accidents peuvent survenir partout et à tout moment.
3. Attention aux voitures qui tournent devant vous. Les conducteurs ont du mal à voir les cyclistes dans cette situation.
4. Portez des vêtements clairs.
5. Respectez le code de la route.
6. Faire du vélo la nuit est bien plus dangereux qu'en journée. Les enfants ne doivent jamais faire du vélo la nuit et les adultes qui choisissent de le faire doivent disposer d'un système d'éclairage et de bandes réfléchissantes. Consultez votre revendeur local concernant l'équipement de sécurité à porter la nuit.
7. Attention aux voitures garées. Leurs portes pourraient s'ouvrir sans avertissement.
8. Ne considérez jamais qu'un automobiliste peut vous voir. Faites toujours attention et essayez de rester visible.

### **AVERTISSEMENT !**

## LES CASQUES DE VÉLO NE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS QUE SUR DES VÉLOS, ET NON POUR JOUER DANS DES ESPACES DE JEU.

Ce casque ne doit pas être utilisé par des enfants lorsqu'ils escaladent des obstacles ou effectuent d'autres activités présentant un risque de pendaison ou d'étranglement si l'enfant se retrouve coincé en portant le casque. Les enfants doivent toujours porter des casques lorsqu'ils sont à vélo, mais les retirer lorsqu'ils en descendent. La Commission américaine sur la sécurité des produits destinés aux

consommateurs (CPSC) prévient du « danger caché » d'étranglement lorsqu'un enfant porte un casque de vélo pour des activités autres que le cyclisme. Le casque de votre enfant pour s'accrocher à des éléments de jeu, des arbres ou autres objets fixes, causant des risques d'étranglement.

## **GARANTIE LIMITÉE**

1-1 Giant garantit à l'acheteur d'origine que les casques Giant ne présentent aucun défaut de matériau ou de main d'œuvre pour les périodes indiquées ci-après :

(1) Garantie d'un an

(2) En accord avec la directive européenne sur les garanties de produits, les biens de consommation vendus au sein de l'UE sont soumis à une garantie de 2 ans à compter de la date d'achat. Giant suit la directive européenne sur les garanties de produits en proposant une garantie de 2 ans pour les pays de l'UE.

1-2 Recours limité

(1) Sauf indication contraire, le seul recours sous la garantie précédente ou sous toute garantie implicite est limité au remplacement des produits défectueux par d'autres d'une valeur égale ou supérieure, et ce à la seule discrétion de Giant. Cette garantie commence à la date d'achat, ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable. En aucun cas Giant ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct, accidentel ou consécutif, y compris, sans s'y limiter, les dommages ou blessures corporelles, les dommages à la propriété et les pertes économiques, que ce soit sur une base de contrat, garantie, négligence, responsabilité liée au produit ou toute autre théorie.

1-3 Exclusions

La garantie précédente et les éventuelles garanties implicites ne couvrent pas :

(1) L'usure normale des pièces.

(2) Les modifications apportées au produit.

(3) L'utilisation du produit pour des activités anormales, de compétition et/ou commerciales autres que celles pour lesquelles le produit a été conçu.

(4) Les dommages causés par des manquements aux instructions du manuel de l'utilisateur.

(5) Les dommages aux finitions peintes ou apposées résultant de la participation à des compétitions, des descentes ou des entraînements pour de telles activités ou résultant de l'exposition ou l'utilisation du produit dans des conditions extrêmes.

1-4 Attention

(1) Giant ne formule aucune autre garantie, expresse ou implicite. Toutes les garanties implicites, dont celles de qualité marchande et de caractère adapté à un but particulier sont limitées à la durée des garanties expresses indiquées ci-dessus. Certains États/pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages : les limitations ou exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.

(2) Toute réclamation liée à cette garantie doit être formulée auprès d'un revendeur ou distributeur Giant agréé. Une preuve d'achat sera demandée. Les réclamations faites hors du pays d'achat

peuvent être sujettes à des frais et restrictions supplémentaires. Le produit doit être enregistré auprès de Giant, avec le reçu ou une autre preuve de date d'achat avant de pouvoir traiter une demande d'application de garantie.

(3) La durée et les détails de la garantie peuvent varier selon les pays. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et ces droits peuvent varier d'un lieu à l'autre. Cette garantie n'affecte pas vos droits légaux.

## **INFORMATIONS INTERNATIONALES**

Pour trouver un distributeur Giant actuel dans votre région ou territoire, veuillez visiter notre site Web [www.giant-bicycles.com](http://www.giant-bicycles.com)

Pour trouver un distributeur Liv actuel dans votre région ou territoire, veuillez visiter notre site Web [www.liv-cycling.com](http://www.liv-cycling.com)

All Giant and Liv helmets are tested according to international standards for bicycle helmets, both in-factory and at certified thirdparty facilities.

**The helmet complies with EU 2016/425 EN1078:2012+A1 Helmets for pedal cyclist and users of skateboards and roller skates**

**The EU declaration of Conformity can be viewed and downloaded from <https://www.giant-bicycles.com/global/manuals>**

**Tested By : ACT lab LLC  
Notified body :  
Telefication B.V. #0560  
Wilmersdorf 50  
7327 AC Apeldoorn, The Netherland**

Notified body:  
SGS United Kingdom Ltd  
Unit 202B, Worle Parkway, Weston-super-Mare,  
Somerset, BS22 6WA, United Kingdom  
Notified body No.:0120

**Giant Manufacturing Co., Ltd  
19, Shun-Farn Road, Tachia Distr., Taichung City, 43774, Taiwan R.O.C  
[www.giant-bicycles.com](http://www.giant-bicycles.com)**